

Poste aux Outardes et lignes à 735 kV Complément de l'étude d'impact – Précisions relatives aux réponses aux questions 8, 9 et 24 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

■ QC-8

A la QC-8, une série de points de forme indiquent ce qui devra être déposé pour réaliser l'analyse d'acceptabilité environnementale relativement aux milieux humides. Il était également précisé que pour l'étape de la recevabilité, la photo-interprétation (à l'échelle du milieu humide) et la stratégie d'échantillonnage devaient être fournies. Nous sommes généralement satisfaits de l'information tirée de la photo-interprétation, mais celle relative à la stratégie d'échantillonnage est incomplète (adaptation de la stratégie d'échantillonnage au nombre d'associations végétales identifiées et à leur superficie, stratification de l'échantillonnage). Vous devrez donc compléter cette information. De plus, nous souhaitons un engagement de votre part à fournir les réponses aux autres demandes formulées dans la QC-8 dans un délai raisonnable relatif à la période propice (printemps-été 2011) à la réalisation des travaux demandés. Ces renseignements permettront de qualifier la valeur écologique de ces milieux si des compensations s'avéraient nécessaires.

■ QC-9

La QC-9 concerne les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être (EFMVS). Cette réponse est insatisfaisante. Un inventaire devra être réalisé afin de confirmer ou non la présence d'EFMVS dans les deux tourbières situées au site retenu pour le poste aux Outardes. Cette information vise également à qualifier la valeur écologique de ces milieux humides. Un engagement de votre part à réaliser cet inventaire à la période propice (printemps-été 2011) et à transmettre les résultats dans un court délai serait satisfaisant.

■ QC-24

La réponse à la question 24 est insatisfaisante. Aucune justification ne vient appuyer la réponse concernant la configuration du poste. Nous souhaiterions obtenir davantage d'explications.